

**PREAVIS MUNICIPAL No 11/2015****Concernant une demande de crédit de CHF 70'000.- TTC destiné au remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy**

Délégués municipaux: Cornélia Gallay, syndique

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité un crédit destiné à financer le remplacement d'une canalisation qui a une fuite.

2. Exposé des motifs:

Une fuite a été détectée sur la conduite de refoulement d'eaux usées depuis la station de pompage(STAP) des Tencoy. La canalisation est percée en plusieurs endroits et une bonne partie des eaux refoulées se déversent dans la nature, mettant notamment en péril la chaussée du chemin des Adrets.

Des réparations ont été effectuées ponctuellement mais l'âge et le matériau de la conduite (PVC) obligent à prendre des mesures d'urgence plus importantes pour la remplacer.

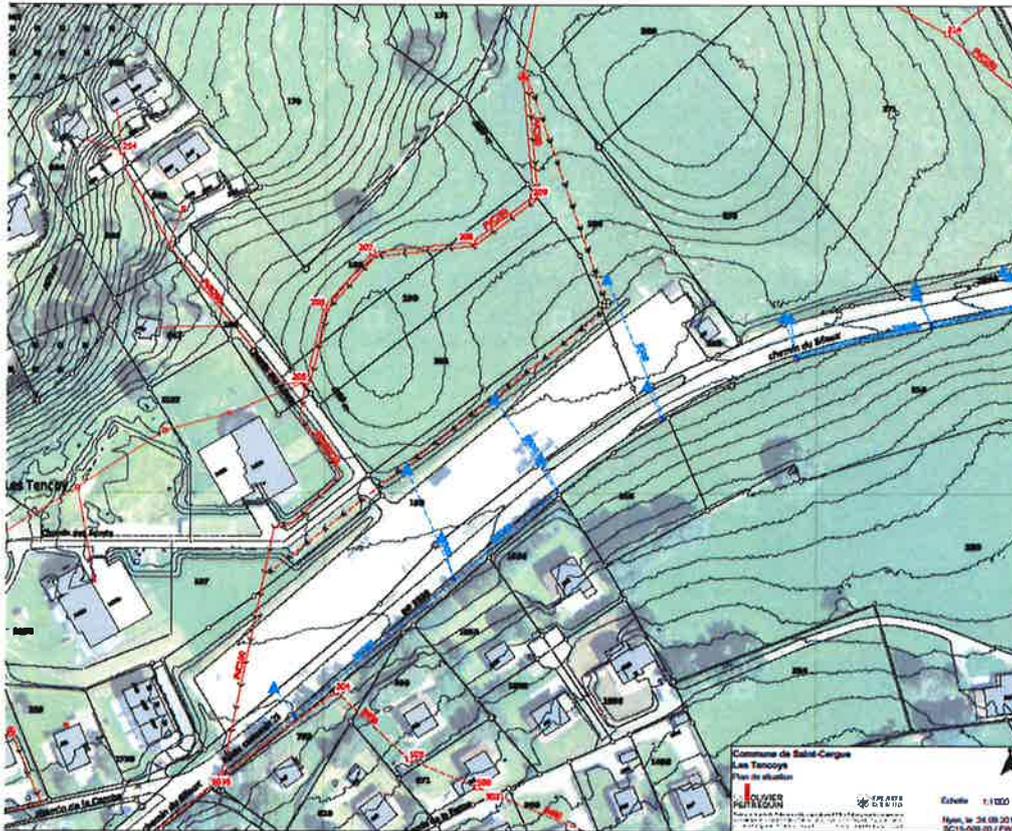
3. Projet

Il est prévu de remplacer la conduite existante en PVC diamètre 100 mm par une conduite en PE de diamètre équivalent, selon un tracé plus rectiligne que l'existant et situé en grande partie sur l'assiette des parcelles n° 193 et 194 appartenant à la commune de St-Cergue.

Le remplacement est prévu dans un premier temps jusqu'au pied du talus du parking qui longe la route d'Arzier, sur la parcelle n° 187, propriété de la PPE situées sur les parcelles n° 2154 à 2157.

En parallèle aux travaux de remplacement décrits ci-dessus, il est proposé de faire inspecter le tronçon de conduite existant situé sous le parking et la route d'Arzier, afin d'en connaître l'état et de savoir s'il peut être conservé pour l'instant.

Le cas échéant, il sera toujours possible ensuite d'étudier les différentes possibilités de le remplacer, hors situation d'urgence.



4. Financement

Le devis estimatif du coût des travaux est basé sur la meilleure des deux offres reçues selon le descriptif des travaux établis par le bureau Peitrequin.

Montant	CHF HT	CHF TTC
Génie civil et appareillage	49'100.00	53'028.00
Inspection vidéo tronçon sous parking et route d'Arzier	2'000.00	2'160.00
Honoraires pour le descriptif, l'implantation, le relevé des travaux exécutés et la direction des travaux	6'200.00	6'696.00
Sondages en vue de la réparation	2'000.00	2'160.00
Remise en état	2'000.00	2'160.00
Divers et imprévus environ 5%	2'700.00	2'916.00
TVA 8% CHF 5'120.00		
Total	64'000.00	69'120.00

Le montant est arrondi à CHF 70'000.-

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité N° 11/2015
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la canalisation de relevage de la station des Tencoy
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 70'000.- TTC
- **de financer** ces investissements par la trésorerie courante
- **d'amortir** cet investissement sur une année par prélèvement au fonds de réserve affecté, compte de bilan 9280.35.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 septembre 2015

Au nom de la municipalité

La syndique

Cornélia Gallay



La secrétaire

Laurence Gilardi